



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires  
du Rhône**

Lyon, le 5 3 DEC. 2012

*Service Eau et Nature*

*Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle*

**PREFECTURE DU RHONE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement du SYMALIM, relative au projet de travaux d'expérimentation de remise en eau de la lône de JONAGE.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours, du 7 janvier au 8 février 2013 inclus.

Le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation, à l'issue de l'enquête publique.

Mme Mireille LETEUR, ingénieur aménagement des eaux et environnement, désignée en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence en mairie de JONAGE aux dates et heures suivantes :

Lundi 7 janvier 2013	De 8h30 à 10h30
Mardi 15 janvier 2013	De 15h à 17h
Mercredi 23 janvier 2013	De 10h à 12h
Samedi 2 février 2013	De 9h à 11h
Vendredi 8 février 2013	De 15h à 17h

M. André LANOTTE, colonel retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée aux jours et heures d'ouverture au public.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations pourront être demandées est Mme Catherine PETIT, chargée de mission Rhône de Miribel Jonage, au n°04.72.97.02.71, [petit@grand-parc.fr](mailto:petit@grand-parc.fr).

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de JONAGE, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de JONAGE.

Au terme de l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet de la préfecture du Rhône, à la rubrique "autorisations au titre de la loi sur l'eau".

Pour le directeur départemental  
le chef de service

Laurent GARIPUY